



**ANNEXE AU PLAN DE MASSE  
APPLICATION DE L'ARTICLE R 431-9  
du Code de l'Urbanisme**

DP N°
PC N°
PA N°

**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE LA SEYNE SUR MER  
Direction de l'Urbanisme et de l'Action Foncière  
Service Application du droit des Sols**

Depuis le 01/10/2007, tout changement de plans en cours d'instruction est interdit.  
Aussi, avant de déposer votre demande d'autorisation, il convient de faire valider votre avant-projet par les services compétents.

Le plan de masse doit comporter les éléments suivants:

- modalités selon lesquelles les bâtiments ou ouvrages seront raccordés aux réseaux publics ou à défaut, les équipements privés prévus pour l'alimentation en eau et assainissement
- emplacements et caractéristiques de la servitude de passage en cas de non desserte directe à la voie publique.

Nom du demandeur	Téléphone	Qualité

Adresse du terrain objet de la demande	Référence cadastrale

SERVICE URBANISME	OBSERVATIONS
Architecte Conseil de la Ville Service ADS Avenue P. Mendès France Secrétariat : 04.94.06.93.43	

SERVICE PROPLETE	OBSERVATIONS
Algéco Avenue P. Mendès France Standard : 04.94.06.93.12	

SERVICE ESPACES VERTS	OBSERVATIONS
Algéco Avenue P. Mendès France Standard : 04.94.10.47.36	

Raccordement réseaux		OBSERVATIONS
Direction de L'Eau et de L'Assainissement Avenue P. Mendès France 04.94.06.93.75	Alimentation eau potable SEERC 1659 Av Robert BRUN ZI Camp Laurent 83500 LA SEYNE SUR MER 0810.457.457	
	Evacuation eaux usées CEO 79, Rue de Rome ZAC des Playes 83500 LA SEYNE SUR MER 0811.900.700	
	Evacuation eaux pluviales	
Service des Infrastructures Avenue P. Mendès France 04.94.06.94.85	Raccordement desserte Voirie publique règlement de voirie	
	Alignement - Cession 10%	
	N° voirie (matérialiser l'accès existant ou à créer)	

La présente fiche, ainsi que les plans présentés et validés par les services, devront être joints à la demande d'autorisation d'urbanisme

Date et Signature

Le Pétitionnaire

Le Maître d'oeuvre